REPENSER LA GUERRE

Alain de Benoist

On a commémoré en 1998 le 80e anniversaire de la fin de la première guerre de l'histoire que l'on a pu dire « mondiale ». Que fut-elle ? Elle fut d'abord une inutile et monstrueuse boucherie, d'où sont sortis tous les totalitarismes du XXe siècle, et dont la France ne s'est jamais remise. Elle fut une suite d'offensives meurtrières plus absurdes les unes que les autres. En décembre 1914, on enregistrait déjà du côté français 300 000 morts et 900 000 blessés. L'offensive de la Somme, en juillet 1916, fit 260 000 tués. La première bataille offensive de Verdun, en octobre de la même année, en fit 360 000. La seule offensive du 16 avril 1917, entre Compiègne et Soissons, coûta 217 000 vies pour gagner cinq km ! On n'a jamais fait mieux. Au total, rappelons-le, la Première Guerre mondiale s'est soldée par 10 millions de morts et 30 millions de blessés, dont 8 millions de mutilés. Pour la France : 1 390 000 morts[1], 1 950 000 pour l'Allemagne, 1 040 000 morts pour l'Autriche-Hongrie — sans compter les victimes civiles. Un chroniqueur de l'époque a calculé que, « si les dix millions d'hommes tués par [cette] guerre étaient placés dans des cercueils bout à bout, le cortège funèbre s'alignerait sur une longueur de 20 000 km : la moitié du tour de la Terre ! »[2].

De tels chiffres justifient l'hommage qu'on a rendu à tous ces morts, combattants ou mutins, français ou allemands, aujourd'hui fraternellement unis, fraternellement réconciliés dans le souvenir de cette abominable guerre civile européenne. Mais ces chiffres conduisent aussi à s'interroger : quel a été le sens profond de ce conflit ? Et comment en est-on arrivé là ?

Lorsque l'on étudie les guerres du passé, le contraste apparaît frappant. Depuis l'Antiquité jusqu'au XVIIIe siècle, la guerre n'avait en effet jamais mobilisé que des fractions de population relativement peu importantes. Même l'armée romaine, lors de sa plus grande extension, n'a pas compté plus de 600 000 hommes, dont une importante proportion de contingents mercenaires, soit moins de 1 % de la population de l'Empire. Les seigneurs du Moyen Age ne mobilisaient que des effectifs que l'on jugerait aujourd'hui ridicules. Les armées médiévales les plus importantes étaient des armées non permanentes, qui ne comptaient guère plus de 20 000 hommes. La grande masse de la population s'en trouvait exclue par une aristocratie qui voyait dans le port des armes, non pas un droit général et encore moins un devoir, mais bel et bien un privilège. Les hostilités, qu'il s'agisse de la guerre en rase campagne ou de la guerre de siège, n'opposaient donc que relativement peu de belligérants. Et, à quelques notables exceptions près — comme la guerre de Trente ans, qui provoqua directement ou indirectement la disparition d'un tiers de la population allemande[3] —, les populations avaient rarement à en payer le prix de façon

massive.

Sous l'Ancien Régime, la guerre est en fait à la fois un sport et un jeu — parfois aussi une épreuve marquant l'accession à l'âge adulte. Réservée à une classe d'âge ou à une couche sociale, elle est menée le plus souvent conformément aux règles chevaleresques, c'est-à-dire à la morale de l'honneur. C'est la raison pour laquelle elle n'abolit jamais le sentiment d'une secrète parenté entre ceux qui s'affrontent. « Quiconque n'est pas capable d'aimer et de respecter la valeur de son ennemi ne peut avoir le cœur bien fait », écrira Duguay-Trouin dans ses *Mémoires*[4]. Au surplus, le but de la guerre n'est pas tant la destruction que l'avantage décisif : les belligérants ne cherchent pas à éliminer leur adversaire, mais à le soumettre à leur volonté, à lui faire reconnaître son infériorité. Une fois les hostilités terminées, ils s'entendent pour conclure entre eux ce qu'on appelle alors une « belle capitulation ». Le but de la guerre est alors la paix.

Ce caractère chevaleresque de la guerre transparaît notamment dans le fait que les armes permettant de tuer à distance furent longtemps considérées comme rompant avec l'idéal de la prouesse individuelle et du combat loyal. Dans l'Antiquité déjà, les armes de jet étaient dépréciées, car considérées comme sournoises : les hoplites grecs et les légionnaires romains s'interdisaient d'en user, les formations d'archers, de frondeurs ou de lanceurs de javelots étant alors essentiellement composées d'étrangers ou d'auxiliaires de basse extraction. Au Moyen Age, les premiers vers de la *Chanson de Roland* raillent encore les musulmans au motif qu'ils préfèrent les projectiles au combat rapproché. Le même mépris se reporta ensuite sur les armes à feu. L'adresse du tireur comptant plus que ses qualités physiques et morales, le mousquet fut considéré comme une arme ne faisant pas appel au courage[5]. Au début, les artilleurs ne furent d'ailleurs pas considérés comme des soldats, mais comme des ingénieurs. Machiavel, qui n'avait de faveur que pour l'infanterie, rejette encore hautement l'artillerie. Il explique que celle-ci constitue une force qui n'atteint son but que par hasard. Or, la disproportion est pour lui synonyme de désordre.

En 1648, les traités de Westphalie entreprennent de mettre un terme aux guerres de religion en réglementant le droit de la guerre. C'est alors que se met véritablement en place le droit des gens (*jus publicum europæum*) qui avait commencé à s'élaborer à partir du XVe siècle. Il précise les conditions dans lesquelles on a le droit de faire la guerre (*jus ad bellum*) et comment on doit la faire (*jus in bello*), l'objectif étant de contenir la guerre dans certaines limites et de dire comment l'achever par un traité de paix.

Le droit des gens se fonde sur des concepts *non discriminatoires* de guerre et d'ennemi, ce qui veut dire qu'il repose sur le principe d'une parfaite symétrie entre les Etats. Chaque Etat est détenteur du *jus belli ac pacis*, c'est-à-dire du droit de faire la guerre ou de rester neutre. Il décide donc lui-même de la licéité ou de l'illicéité de la guerre. D'autre part, les Etats belligérants se reconnaissent mutuellement sur un même plan moral et juridique : la guerre se déroule « entre ennemis également justes » (*inter hostes æqualiter justi*).

Cette égalité juridique et morale des belligérants représente une donnée fondamentale, et constitue par elle-même une limitation intrinsèque de la guerre. Chaque Etat est en effet simultanément fondé à considérer qu'il combat pour une juste cause (*bellum utrimque justum*) et tenu de concéder à ses adversaires le même droit. « Cette façon de voir, observe Julien Freund, permettait la négociation d'un traité de paix avec l'ennemi, puisqu'il ne s'agissait plus de l'anéantir comme un coupable, mais de le respecter dans sa défaite »[6]. Dans cette optique, tout ennemi doit être considéré comme un « ennemi juste », tandis qu'au contraire, lorsque les belligérants ne détiennent pas un égal *jus ad bellum*, c'est-à-dire lorsque chaque partie peut affirmer qu'elle est seule à combattre au nom d'une juste cause, elle aura alors tendance à s'arroger tous les droits et à prétendre que ses ennemis n'en ont aucun. N'étant pas diabolisé, l'ennemi peut aussi bien être l'allié de demain.

Un autre moyen de limitation de la guerre est la nette distinction que fait le droit des gens entre les combattants et les non-combattants — nous dirions en termes modernes : les civils et les militaires —, mais aussi entre les neutres et les belligérants, les ennemis et les criminels, etc. Les individus n'appartenant pas aux forces régulières n'ont pas le droit de combattre ; en contrepartie, leurs vies doivent être autant que possible épargnées par les belligérants.

Cette conception est encore celle à laquelle se réfère Jean-Jacques Rousseau lorsqu'il écrit, dans *Le contrat social*, que « la guerre n'est pas une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, ni même comme citoyens, mais comme soldats ». C'est également celle de Hegel qui, réagissant contre le projet kantien de « paix universelle », observe très justement : « Même dans la guerre comme situation non juridique, de violence et de contingence, subsiste un lien dans le fait que les Etats se reconnaissent mutuellement comme tels. Dans ce lien ils valent l'un pour l'autre comme existant en soi et pour soi, si bien que dans la guerre elle-même, la guerre est déterminée comme devant être passagère. Elle implique donc ce caractère conforme au droit des gens que même en elle la possibilité de la paix est préservée »[7].

Cependant, à partir du XVIIIe siècle se produit un nouveau tournant. D'un côté se développe une « religion du bonheur », fondée sur une morale et une métaphysique de la tranquillité, qui va déboucher sur le pacifisme bourgeois. De l'autre, l'individuo-universalisme libéral va, en se cristallisant dans la vie politique, créer les conditions d'une transformation radicale de la guerre, laquelle va désormais se trouver à la fois condamnée dans son principe et considérablement aggravée dans la pratique.

Avec la Révolution, la guerre, qui était autrefois le privilège d'un petit nombre, devient l'affaire de tous. Les droits du citoyen allant de pair avec les devoirs du soldat, l'égalité devant la loi fait obligation à chacun d'aller se faire tuer lorsque l’exige la République. Dès 1789, Dubois-Crancé s'écrie que « tout citoyen doit être soldat et tout soldat citoyen ». Deux ans plus tard, dans

L'esprit de la Révolution (1791), Saint-Just demande la suppression de l'armée de métier et l'instauration de la conscription. Le 10 août 1793, lors de la fête de la Fédération, les délégués des assemblées départementales réclament la « levée en masse ». Le décret en est pris dès le 23 août : tous les Français, y compris les femmes, les vieillards et les enfants, sont « dès ce moment [...] en réquisition permanente pour l'armée ». Le premier effet de cette « levée en masse » — l'expression est si caractéristique qu'elle sera souvent employée en français dans les livres publiés à l'étranger — se verra à Valmy. Tous les civils se trouvent ainsi potentiellement métamorphosés en combattants. Transformé en citoyen par le suffrage universel, tout individu devient fantassin par la levée en masse. « Il faut attaquer en masse, agir en masse », écrit Carnot à Saint-Just en mai 1794. « L'un des résultats de la révolution démocratique, constatera Tocqueville [...] est de faire prévaloir, sur tous les champs de bataille, la force numérique »[8]. Le nombre des victimes des conflits s'en trouvera évidemment démultiplié. « C'est pourquoi, écrit Roger Caillois, chaque progrès de la guerre réelle, passionnée, implacable et sanglante, coïncide avec une poussée de la démocratie et se traduit par l'importance accrue de l'infanterie et de la puissance meurtrière des armes à feu [...] L'avènement de la démocratie est virtuellement celui de la guerre totale »[9].

Mais ce n'est pas seulement une question de nombre. La Révolution donne également d'emblée un caractère idéologique à la mobilisation générale. En tant qu'« homme libre », le citoyen devient du même coup un « soldat de la liberté ». Le résultat le plus clair est que l'ennemi n'a plus rien à voir avec ce qu'il était dans le passé. Saint-Just proclame que « la bravoure et la haine des tyrans existent dans les cœurs de tous les Français ». C'est la première fois que l'on fait appel à la « haine » pour alimenter la passion du combat. Les Vendéens en apprendront le prix à leurs dépens. « Désormais, observe encore Roger Caillois, passe pour saboteur et pour traître, qui néglige d'être implacable. L'anecdote de Fontenoy : “Tirez les premiers, Messieurs les Anglais”, peut bien sentir sa fable, elle n'en traduisait pas moins avec exactitude les mœurs et l'urbanité du temps. Sous la Révolution, l'officier coupable d'une semblable politesse aurait été fusillé »[10]. Là encore, les instructions de Carnot sont claires : « Règle générale : agir en masse et offensivement [...] Livrer de grandes batailles et poursuivre l'ennemi jusqu'à l'entière destruction ». Barère déclare textuellement que « l'humanité consiste à exterminer ses ennemis ». On a changé de monde.

Parallèlement, l'armée devient un modèle social — modèle mécanique, à l'image du capitalisme naissant, qui s'applique à penser le monde en termes rationnels et mathématiques. « L'armée manœuvre comme un instrument d'horlogerie, se dispose géométriquement pour le combat, mesure le nombre de pas des soldats. L'armée standardise. Elle donne un uniforme à chaque corps et à chaque arme. Elle met les hommes en caserne avant qu'on ne les mette en usine »[11].

Dès lors, le volume des armées nationales ne va plus cesser de croître. A la bataille de Leipzig, Napoléon parvient à concentrer 180 000 hommes, chiffre énorme pour l'époque[12]. La Première Guerre mondiale, elle, verra au total la

mobilisation de plus de 70 millions d'hommes ! On atteint là un sommet. Mais la Grande Guerre, durant laquelle les généraux français appliquent la doctrine de l'offensive à outrance professée dès avant le début des hostilités par le colonel de Grandmaison, c'est aussi le triomphe de la technique, avec une artillerie qui écrase sans discernement hommes, animaux, constructions et paysages. C'est également l'apparition de la guerre aérienne qui, venant s'ajouter à la guerre terrestre et maritime, permet d'attaquer l'ennemi sur ses arrières, en le coupant de ses sources d'approvisionnement, et de frapper les populations civiles. A elle seule, l'aviation fait disparaître la notion de « front » : l'avion va où il veut et ne se laisse plus arrêter par la ligne de contact entre les armées. Avec le bombardement en altitude, le *feu* remplace le *choc*. Tout ce qui est susceptible d'une frappe est désormais à la portée des avions.

La Grande Guerre, enfin et surtout, c'est le début des guerres idéologiques modernes — les plus ravageuses de toutes. Au-delà de leurs objectifs politico-militaires immédiats, les Alliés se réclament en effet du « droit » et de la « liberté ». Ils affirment mener la « guerre du droit » contre la « barbarie ». La guerre est ainsi censée opposer deux conceptions du monde[13], la coalition alliée prétendant être la seule à défendre une juste cause. Cette annexion du droit est révélatrice. L'adversaire n'est plus seulement désormais un adversaire, mais un coupable, dont le pays peut se voir dénier, par disqualification morale, toute normalité et toute souveraineté. L'essence du traité de Versailles se trouve contenue dans ses articles 27-440, qui dénoncent Guillaume II comme un criminel de guerre. Rompant brutalement avec l'ancien droit des gens, on en revient à la conception discriminatoire de la guerre et de l'ennemi, dans laquelle l'un des camps en présence s'arroge le monopole de la « justice ». La conséquence en est la criminalisation de l'ennemi.

Cette criminalisation de l'ennemi est d'autant plus redoutable qu'elle s'opère au nom de l'« humanité ». On ne peut en effet combattre au nom de l'humanité — ou prétendre s'identifier aux intérêts de l'humanité — qu'en rejetant hors de l'humanité ceux que l'on combat. Comme l'écrit Carl Schmitt, « le fait de s'attribuer ce nom d'humanité, de l'invoquer et de le monopoliser, ne saurait que manifester une prétention effrayante à refuser à l'ennemi sa qualité d'être humain, à le faire déclarer hors-la-loi et hors l'humanité »[14]. Il n'est alors plus possible de considérer l'ennemi comme un « ennemi juste ». L'ennemi doit incarner le mal, l'injustice, la négation du droit, ce qui justifie qu'on le place hors humanité pour l'empêcher de nuire[15].

Mais cette tendance est encore aggravée, paradoxalement, par le fait que l'idéologie dominante prétend désormais, non plus contenir la guerre dans certaines limites, mais la faire disparaître. Les buts de guerre des Etats-Unis, définis par les treize points du président Thomas Woodrow Wilson, sont de ce point de vue tout à fait clairs. Il s'agit de parvenir à la « destruction, où qu'il se trouve, de tout pouvoir arbitraire » susceptible de « troubler la paix ». A cette fin, Wilson conçoit « l'établissement d'une organisation de paix telle qu'on ait la certitude que le pouvoir combiné des nations libres mettra obstacle à tout empiètement sur le droit, telle aussi que la paix et la justice soient pleinement sauvegardées par un véritable tribunal de l'opinion, auquel tous devront se

soumettre ». Ce projet aboutira à la Société des Nations (SDN). Il inspirera aussi, au nom du principe des nationalités, le démantèlement de l'empire austro-hongrois et de l'empire ottoman, considérés comme les derniers vestiges de l'« ordre féodal » en Europe et au Proche-Orient[16].

A lui seul, le désir de « mettre la guerre hors-la-loi » implique évidemment la criminalisation de celui qui s'y livre. Mais celle-ci n’empêche pas la guerre. Au contraire, elle la rend totale, puisqu'elle se légitime de la mise hors-la-loi d'un ennemi qui n'est plus fondé à se prévaloir d'aucun droit. L'idée générale n'est d'ailleurs pas qu'il n'y aura plus de guerre à l'avenir, mais que les seules que l'on pourra désormais livrer devront être des guerres « justes », menées au nom du « droit » et de l'« humanité ». Contre un ennemi représenté comme une figure du mal, les moyens de violence les plus extrêmes pourront à bon droit être utilisés. La relation spécifique entre la notion de guerre juste, qui discrimine entre les belligérants, et celle de guerre totale, qui vise à anéantir l'adversaire, souligne Carl Schmitt, tient en ce que le juste peut employer tous les moyens contre l'injuste — évolution vers l'hostilité absolue d'autant plus redoutable qu'elle s'effectue parallèlement au perfectionnement des moyens de destruction et à la globalisation du théâtre de guerre.

Comme l'écrit David Cumin, « il s'agit de punir un agresseur-coupable en lui livrant une guerre sans merci jusqu'à la reddition sans condition, d'où la montée aux extrêmes du conflit rendu inexpiable par la non-reconnaissance des belligérants. L'idéologie humanitaire [...] a un dédoublement discriminatoire qui a pour résultat l'anéantissement des ennemis — criminalisés — de cette idéologie. Conséquence paradoxale de l'interdiction de la guerre au nom des idéaux de l'universalisme et du pacifisme : ils intensifient et internationalisent les conflits (menés contre l'agresseur au nom de la paix, de la civilisation et du droit) au lieu de les désamorcer et de les circonscrire »[17].

En outre, à partir du moment où l'adversaire est criminalisé, il ne peut plus être question de conclure la paix avec lui, car le bien ne saurait négocier ou transiger avec le mal. Tout ce que l'on est en droit d'exiger de lui, c'est une capitulation inconditionnelle. Mais celle-ci est encore insuffisante. Ne s'achevant plus sur un traité de paix, la guerre doit encore continuer après l'arrêt des combats dans la mesure où le « coupable » reste à punir. De même qu'en octobre 1943, les Alliés annonceront leur intention de juger les vaincus une fois qu'ils auront remporté la victoire, à l'issue de la Première Guerre mondiale, les Alliés exigent de l'Allemagne une énorme indemnité de 20 milliards de marks-or, créant ainsi les conditions d'une crise économique et d'une humiliation psychologique qui serviront de terreau au nazisme naissant. De même, tout comme la défaite allemande de 1945 justifiera l'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche comme continuation de l'effort allié, après l'armistice de Rethondes, le blocus est maintenu par les Alliés durant l'hiver 1919, tandis que l'Autriche se voit interdire de se rattacher à l'Allemagne, au mépris évident du principe du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes. Les traités de Versailles et de Paris aboutissent ainsi à brouiller la distinction entre la guerre et la paix, en sorte que l'on assiste à l'inversion de la célèbre thèse de Clausewitz : la politique devient une continuation de la guerre par d'autres

moyens.

Le pacte Briand-Kellogg, signé à Paris le 27 août 1928, représente une autre étape majeure dans cette évolution. Visant à mettre la guerre hors-la-loi en interdisant aux Etats d'en faire un « instrument de politique nationale », il autorise implicitement les guerres menées à des fins de politique internationale, et s'en tient significativement à une conception de la belligérance limitée à l'emploi direct des forces armées, à l'exclusion de tous les autres moyens de coercition ou de subversion. « Au lieu de mettre la guerre “hors-la-loi”, [il] invite donc les Etats à légitimer leur emploi de la force ou à mener une guerre *de facto* sans déclaration formelle, ou encore à engager des hostilités non militaires »[18].

Le pacifisme officiel qui transparaît dans l'acte fondateur de la Société des Nations et le pacte Briand-Kellogg inspire ainsi une nouvelle conception du droit international qui fait de ce dernier un simple masque de l'impérialisme des vainqueurs. En faisant appel au droit, ceux-ci peuvent donner à la situation politique résultant de leur victoire une apparence ou une garantie de légitimité. Révélateur à cet égard est le fait que, dans l'idéologie wilsonienne, celui qui prend l'initiative des hostilités est automatiquement désigné comme l'« agresseur », ce qui revient à s'abstenir volontairement de toute considération sur les causes de la guerre ou sur le bien-fondé des revendications de cet « agresseur », pour ne s'attacher qu'à l'inobservance des procédures légales et à l'attaque militaire en premier, c'est-à-dire au franchissement d'une frontière. « Le critère utilisé pour distinguer la guerre licite de la guerre illicite, observe David Cumin, est donc purement formel, il évacue l'arrière-plan historique du conflit, c'est-à-dire ses causes globales, objectives et matérielles, bref, il ne se préocupe pas de la *causa belli*, de son caractère juste ou injuste, sur le fond »[19]. Or, « identifier l'agresseur à celui qui attaque en premier peut être fallacieux : *primo*, l'attaque militaire peut constituer la seule réponse possible à des actes d'hostilité ou à des tentatives de coercition non militaires ; *secundo*, exiger d'un Etat qu'il attende afin de ne pas attaquer le premier peut donner à son ennemi un grand avantage militaire ; *tertio*, la détermination de l'agresseur ne dépendant pas du fond de la question, il devient possible de pousser un adversaire de bonne foi à commettre un acte d'agression afin de déclencher contre lui la mise en œuvre de la sécurité collective, ou encore de procéder à une légitime défense simulée, c'est-à-dire provoquer avec préméditation l'attaque de l'adversaire pour pouvoir ensuite justifier l'usage de la force en invoquant la légitime défense »[20].

Toute remise en cause du statu quo précédent équivalant à une violation de la paix, c'est donc bien finalement ce statu quo — lequel n'est pourtant jamais que la cristallisation d'un certain rapport de forces ! — qui se trouve confondu avec le droit. Le « règne du droit » proclamé en 1918 n'est rien d'autre à cet égard que la légitimation du statu quo né des diktats de Versailles et de Paris, statu quo dont personne ne s'est demandé s'il était fondé en droit — mais dont on a fait le fondement du droit[21].

Depuis lors, comme chacun le sait, la « juridicisation » des procédures de

règlement des conflits internationaux n'a cessé de s'accentuer. Les transformations récentes du droit international, à commencer par l'instauration d'une Cour pénale internationale, se situent dans le prolongement direct de cette évolution qui a consisté à substituer la notion discriminatoire de « guerre juste » aux principes non discriminatoires de l'ancien droit des gens. C'est un retour à une conception religieuse de la guerre[22], la loi divine étant remplacée par des considérations ou des critères d'ordre idéologique et juridique[23]. Désormais, il s'agit de savoir si chaque belligérant est dans son droit ou dans son tort, si la guerre qu'il mène est juste ou injuste. L'encadrement juridique permet de définir la guerre juste comme une « guerre légale », tandis que l'abandon de l'ancien droit de la guerre se traduit par l'apparition de concepts nouveaux : du côté du « droit », l'intervention armée se présente comme « légitime défense », « action de police internationale », « sanctions au service de la paix », tandis que du côté opposé, elle est présentée comme « agression » ou « crime contre la paix ».

La paix reste un idéal, mais cet idéal n'empêche pas la guerre. Celle-ci est au contraire plus que jamais justifiée par l'idéologie. Alors que le pacifisme classique considérait la guerre en soi comme un mal, l'idéologie dominante affirme que les guerres sont non seulement légitimes, mais nécessaires quand il s'agit de « punir » ceux dont l'existence contredit aux principes du nouvel ordre mondial. « Par le biais d'idées telles que le “devoir d'intervention”, les “limites de l'humanitaire”, etc., ou encore la “défense préventive des droits de l'homme”, écrivait récemment Alain Renaud, un certain nombre de leaders d'opinion sont, depuis quelque temps, devenus de véritables boutefeux plaidant la cause de la guerre »[24]. Le droit d'ingérence s'affirme contre la souveraineté des nations et des peuples au nom d'une idéologie des droits de l'homme posée comme supérieure à tout, y compris à la paix. La Grande-Bretagne fait la guerre aux Malouines, l'OTAN fait la guerre en Bosnie, les Etats-Unis font la guerre en Irak ou en Afghanistan. A chaque fois, le but de la guerre n'est plus le retour à la paix, mais la suppression d'un ennemi identifié à un principe mauvais, c'est-à-dire au Mal. Une fois terminée, la guerre du Golfe a débouché sur l'embargo pétrolier et le blocus de l'Irak, la guerre en Serbie sur l'occupation du Kosovo, l'offensive contre l'Afghanistan sur l'installation durable des troupes américaines en Asie centrale. On a ainsi assisté, à chaque fois, à la poursuite unilatérale de la guerre en temps de paix. « Les règles et les lois de la guerre ne doivent pas se glisser dans la paix, pour s'y perpétuer », disait Ernst Jünger[25]. C'est pourtant bien ce qui est arrivé.

*

Ceux qui croient que la guerre est appelée à s'éteindre, soit du fait de l'extension de la démocratie, soit parce qu'elle sera perçue de plus en plus comme une méthode obsolète de régler les conflits (dévaluation normative), soit parce qu'elle s'avère ne plus être rentable étant donné qu'elle coûte plus qu'elle ne rapporte, se trompent lourdement.

Emmanuel Kant fut l'un des premiers théoriciens de la « paix

démocratique ». Selon cette théorie, qui séduisit en son temps Tocqueville[26], les démocraties constitueraient par nature des régimes portées au compromis, en sorte que la paix serait appelée à s'étendre au fur et à mesure que les idées et les procédures démocratiques étendraient leur empire. Ses partisans modernes ajoutent en général que les démocraties ne se font pas la guerre entre elles[27]. Cette idée apparaît déjà contestable quand on sait que c'est avec la Révolution française que les guerres politiques deviennent des guerres totales. En réalité, les démocraties libérales ne sont pas des régimes intrinsèquement plus pacifiques que les autres. L'expérience historique montre qu'elles ont pris part à autant de guerres que les autres régimes[28]. Si l'on intègre à la définition de la guerre les opérations d'espionnage et les rivalités économiques ou commerciales, leurs antagonismes apparaissent même permanents. Les auteurs de l'école dite « réaliste » ont par ailleurs montré que les caractéristiques internes des Etats, en particulier leur régime politique, sont loin d'être des facteurs essentiels dans le déclenchement des conflits. Les propriétés du système international sont plus importantes : la pluralité des Etats incite chacun d'eux à assurer lui-même sa sécurité, ce qui rend omniprésente la possibilité d'un recours à la violence.

La dévaluation normative des guerres n'est pas plus convaincante. Cet argument, qui s'inscrit dans une vision linéaire de l'histoire, a toujours été démenti dans le passé. L'expérience montre que les générations nouvelles ne sont pas plus immunisées que les précédentes contre le bellicisme. L'obsolescence de la guerre avait d'ailleurs été prédite au début du XX[e] siècle avec des arguments similaires : la Grande Guerre fut présentée comme la « der des der », mais le discrédit qui frappa les conflits armés après 1918 n'empêcha pas le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale.

Mais il faut surtout s'arrêter sur l'idée, typiquement libérale, selon laquelle la guerre serait appelée à dépérir dès lors qu'elle ne serait plus rentable, c'est-à-dire qu'elle irait à l'encontre des intérêts de ceux qui la font[29]. Cette idée n'est pas nouvelle. Au XVIII[e] siècle, le financier écossais John Law avait déjà calculé la rentabilité négative des armées permanentes. Raisonnant en parfait économiste libéral, il en avait conclu qu'il serait plus avantageux d'acheter l'armée ennemie plutôt que de la combattre ! La philosophie politique libérale se fonde à la fois sur l'individualisme et l'utilitarisme. Elle fait de l'homme un agent moral guidé par le seul souci de maximiser rationnellement son meilleur intérêt. Le monde libéral se définit alors comme le champ d'action d'une raison économique universelle, où l'harmonie générale résulte de l'action d'une « main invisible » censée rendre compatibles et profitables à tous les actions intéressées de chacun. Pour les libéraux, tous les litiges doivent se régler sur le modèle commercial, c'est-à-dire par la négociation appuyée sur le droit. Dans cette optique, la guerre est évidemment regardée comme antagoniste de l'intérêt bien compris. Irrationnelle et donc absurde, elle ne consacre que la suprématie des passions. Locke dit que la guerre apparaît lorsque l'homme « s'écarte de la raison »[30]. Jean-Baptiste Say ajoute qu'elle disparaîtra quand on aura compris qu'elle est improductive, c'est-à-dire qu'elle « coûte plus que ses frais »

La grande idée des libéraux, qui croient le libre-échange avantageux pour tous, est donc que l'extension du commerce est appelée à rendre la guerre superflue. Le commerce permettrait de remplacer la confrontation brutale par une négociation où chacun trouverait son meilleur intérêt. Benjamin Constant affirme ainsi que « nous sommes arrivés à l'époque du commerce, époque qui doit nécessairement remplacer celle de la guerre ». « Plus la tendance commerciale domine, ajoute-t-il, plus la tendance guerrière doit s'affaiblir », parce que « chez les Modernes, une guerre coûte infailliblement plus qu'elle ne rapporte »[31].

Un tel raisonnement est bien évidemment absurde. En premier lieu, il fait l'impasse sur les rapports de force qui résultent, dans le monde des échanges, de l'inégale posession de biens et d'argent, ainsi que de la présence d'une demande non solvable. Il oublie ensuite que la relation commerciale comporte elle-même une dimension polémogène, qu'un certain nombre de conflits armés ont répondu à des motivations économiques, et qu'en tout état de cause les guerres commerciales ne sont pas moins décisives ou destructrices que les autres[32]. Mais surtout, il repose sur le postulat que tout est commensurable, que tous les conflits peuvent se résoudre pacifiquement parce qu'en dernière analyse ils ne mettent en jeu que des intérêts mutuellement convertibles au moyen de cet intermédiaire universel qu'est l'argent. Mais tous les conflits ne sont pas des conflits d'intérêts, loin de là. Nombre d'entre eux mettent en jeu des valeurs ou des systèmes de valeurs. Or, les systèmes de valeurs ne sont pas commensurables entre eux, parce qui est de l'ordre de la valeur ne vaut que par rapport à ce qui ne vaut pas. N'étant pas commensurables, ils ne sont pas non plus négociables, ou ne le sont que très difficilement. Un conflit qui met en jeu la survie d'un peuple ne peut être envisagé sous l'angle des bénéfices et des coûts[33].

Dire que la paix planétaire correspond à l'intérêt rationnel de l’espèce humaine, c'est en fait bien mal connaître les hommes. C'est au surplus supposer que l’on puisse savoir exactement quel est leur « intérêt rationnel », alors que nous n'en savons rien.

Réagissant contre la tendance actuelle à considérer rationalité et calcul d'intérêts comme synonymes, Martin Van Creveld, professeur à l'Université hébraïque de Jérusalem, a très bien montré dans un ouvrage récent que l'« intérêt » — au sens politique, territorial ou juridique — est à la fois une « expression moderne » dont le sens s'est tellement dilaté qu'il ne veut plus rien dire, et une notion des plus contestables quand on prétend faire appel à elle pour expliquer les guerres. Un grand nombre de conflits bouleversent en effet tous les calculs en termes de bénéfices et de coûts. Il est douteux, par exemple, que la nécessité de recouvrer l'Alsace-Lorraine ait réellement pu justifier la mort de près d'un million et demi de soldats français durant la Grande Guerre. La guerre dans l'ex-Yougoslavie, la guerre civile en Algérie, le conflit séculaire entre catholiques et protestants d’Irlande du Nord, deviennent pareillement incompréhensibles quand on cherche à les expliquer en termes d'« intérêts ». Rien en vérité ne prouve que les hommes politiques et les stratèges évaluent toujours correctement le rapport et le prix des guerres. Rien

surtout ne montre qu'ils les entreprennent parce qu'ils croient qu'elles seront « payantes », c'est-à-dire d'un rapport supérieur à leur coût. Enfin, comme l'écrit Martin Van Creveld, « la guerre ne peut se résumer à une question d'intérêt parce que — pour parler sans fard — les morts n'ont pas d'intérêt »[34]. Le plus grand intérêt des vivants étant de rester vivants, si la guerre ne mettait en œuvre que des pulsions intéressées, elle aurait disparu depuis longtemps. La preuve en est que ce n'est jamais en faisant appel à la notion d'intérêt que l'on a amené les hommes à se battre, mais au contraire en leur faisant valoir qu'il y a des choses qui excédaient leurs intérêts et qui méritaient, de ce seul fait, qu'on accepte de mourir pour elles[35].

Qu'ils soient d'obédience libérale, chrétienne ou marxiste, les pacifismes ont généralement pour objectif d'établir la paix perpétuelle en cherchant à supprimer les causes des guerres[36]. Le problème est que ces causes doivent alors être recherchées en dehors de la nature humaine. La paix étant considérée comme l'état naturel de l'humanité, il faut en effet que la guerre résulte d'un facteur extérieur perturbant, purement historique ou contingent. Mais étant donné qu'il y a toujours eu des guerres et des conflits, il faut aussi expliquer comment un élément appartenant à la superstructure sociale a pu s'être révélé aussi constant dans l'histoire. Dire que c'est parce qu'il y a des armées qu'il y a des guerres est naïf : en réalité, c'est bien plutôt parce qu'il y a des guerres qu'il y a des armées (la preuve en est que lorsqu'il n'y a pas d'armée pour faire la guerre, ce sont des partisans qui la font). Mettre l'accent sur les intérêts économiques qui seraient le ressort sous-jacent des conflits ne mène pas plus loin, puisqu'un grand nombre de guerres, on vient de le voir, vont précisément à l'encontre des intérêts de ceux qui les font. Que la guerre ait toujours existé dans les sociétés humaines rend en fait difficile d'en prévoir l'extinction.

« Du moment que la paix perpétuelle n'était pas donnée au départ, écrit Julien Freund, il n'y aura jamais de paix perpétuelle »[37]. C'est la raison pour laquelle le pacifisme implique presque toujours une eschatologie : dans la mesure où le monde a toujours connu la guerre, il faut envisager de transformer le monde ou d'œuvrer à l'avènement d'un « homme nouveau ». Le drame est que pour parvenir à cette fin, le pacifisme doit bien entendu faire la guerre aux partisans de la guerre (ou aux adversaires de la paix). Pour faire triompher son point de vue, il doit se livrer à l'activité même qu'il entend mettre hors-la-loi. Pour cela, il lui faut prétendre que la lutte qu'il entreprend produira, une fois la paix instaurée, des résultats définitifs. Mais alors, il lui faut à son tour diaboliser ses adversaires. Dès lors en effet que l'on a posé le caractère absolu de la paix, la guerre, en tant que transgression de cet absolu, ne peut être que crime ou folie : la paix coïncidant avec l'intérêt de l'humanité, quiconque s'en prend à la paix se place à son tour hors humanité.

Vouloir instaurer la paix ne garantit donc nullement que l'on échappera à la guerre. L'expérience historique montre même que, pour les raisons que l'on vient de voir, ce sont les doctrines qui aspiraient le plus à l'éradication définitive de la guerre qui se sont révélées les plus belligènes. Le marxisme, par exemple, soutient que la division en classes est la cause principale des conflits.

La fin des antagonismes est alors censée résulter de la victoire des classes laborieuses, porteuses du progrès économique et moral de l'humanité : le triomphe du « socialisme » coïncidera avec l'avènement définitif de la paix. Mais pour accoucher cette société sans classes dans laquelle les conflits auront disparu, le marxisme prône le recours à la violence et à la guerre sociale généralisée[38]. Il en va de même du libéralisme, qui voit dans la guerre un phénomène improductif dont l'origine serait à rechercher dans l'irrationalité des hommes de pouvoir, mais qui encourage en même temps, au niveau des individus, la fuite en avant dans un univers purement concurrentiel, créant ainsi les conditions d'une guerre de tous contre tous, où chaque membre de la société devient le rival et bientôt l'ennemi potentiel de tous les autres. D'un côté, le libéralisme condamne la guerre au sens étatique et politique, parce qu'il n'est pas dans l'intérêt des nations de se battre. De l'autre, il fait de l'affrontement ou de la rivalité de tous les sociétaires le régime normal de la vie en société. On comprend par là qu'à la guerre militaire, il substitue lui aussi la guerre civile généralisée.

*

On a souvent cité la phrase de Clausewitz : « La guerre est la simple continuation de la politique par d'autres moyens ». Cette phrase, lorsqu'elle est correctement traduite[39], permet de comprendre que Clausewitz ne propose nullement une conception « guerrière » de la politique ou une philosophie militariste des relations internationales, mais qu'il affirme au contraire avec beaucoup de clarté, d'abord la subordination de la guerre par rapport au politique, ensuite sa limitation à une manière parmi d'autres de faire de la politique. « L'intention politique est la fin, ajoute-t-il d'ailleurs, tandis que la guerre est le moyen »[40]. La guerre, selon Clausewitz, ne constitue donc pour le politique qu'une possibilité parmi d'autres d'accomplir sa finalité propre. Elle n'est que la façon de conduire le politique qui a recours à la violence, seule la stratégie se développant dans la guerre de façon autonome.

Cette définition est importante parce qu'elle permet également de comprendre que la guerre et la paix ne sont pas des activités ou des domaines autonomes, contrairement à ce que croient aussi bien les bellicistes que les pacifistes, mais des activités subordonnées appartenant en dernière analyse au champ politique, qui est le seul à même d'en faire des finalités. Etant toutes deux dépendantes du politique, la guerre et la paix doivent être obligatoirement pensées ensemble, pour cette simple raison qu'« il est politiquement absurde de penser la paix en soi, car une telle attitude a pour corollaire la pensée de la guerre en soi »[41]. L'erreur des pacifistes est de considérer la guerre et la paix, non comme des notions politiques, mais comme des concepts moraux autonomes. C'est la raison pour laquelle, lorsqu'ils prétendent dépasser l'histoire, ils se contentent de s'en abstraire et de lui tourner le dos.

L'une des raisons pour laquelle la guerre constitue un prolongement du politique est que le politique est lui-même un champ naturel de conflictualité. C'est ce que souligne Carl Schmitt lorsqu'il écrit que « tout antagonisme

religieux, moral, économique, ethnique ou autre se transforme en antagonisme politique dès lors qu'il est assez fort pour provoquer un regroupement effectif des hommes en amis et ennemis »[42]. Mais il ne faut pas s'y tromper, si la politique est par excellence un champ naturel de conflictualité, c'est aussi parce que sa vocation non moins naturelle est de rechercher la résolution pacifique, et non pas nécessairement militaire, des conflits, notamment par le biais des procédures démocratiques ou diplomatiques. « La politique, écrit à ce propos Julien Freund, a pour rôle de contraindre, de comprimer la violence, de la domestiquer, souvent en la ritualisant. Du moment que l'homme est capable de violence, la politique ne peut la supprimer, mais elle met sur pied une organisation sociale qui prend en charge la violence pour en priver les individus et empêcher qu'ils ne s'exterminent réciproquement »[43]. Si la guerre est un moyen du politique, le politique est aussi un moyen de la paix.

La diversité humaine se traduit par des aspirations contradictoires, qui engendrent des tensions et des crises. Certaines de ces crises dégénèrent en conflits lorsque l'incertitude et l'instabilité qui les caractérisent évoluent vers une bipolarisation radicale des parties en présence. « Si certaines crises donnent lieu à des conflits et non d'autres, souligne encore Julien Freund, c'est parce que dans le premier cas est apparue l'intention hostile qui introduit la bipolarisation, indispensable à toute volonté de se battre. On comprend également pourquoi certaines crises, dépourvues apparemment de toute envergure et de toute importance, versent immédiatement dans le conflit : il s'est produit subitement la précipitation d'hostilité, condition de tout conflit. Par contre, une crise extrêmement grave en elle-même ne donne pas lieu à un conflit si la cristallisation des contradictions en une bipolarisation ne parvient pas à se produire »[44]. En d'autres termes, il n'y a conflit que lorsque deux ou plusieurs volontés manifestent l'une envers l'autre une intention hostile, le plus souvent à propos d'un droit qu'elles pensent ne pouvoir affirmer, maintenir ou recouvrer qu'en brisant la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence.

La cause fondamentale des guerres semble ainsi résider dans la diversité et l'irréductibilité des aspirations humaines. Compte tenu de cette diversité, qui provoque des regroupements entre amis et ennemis, la guerre surgit lorsque certaines choses ne peuvent plus être négociées. Les sociétés modernes étant de plus en plus hétérogènes, on peut à cet égard penser qu'elles sont appelées à constituer le théâtre de conflits plus nombreux. Mais la politique internationale est elle aussi d'essence conflictuelle, dans la mesure où les différentes unités politiques n'aspirent pas toutes aux mêmes buts. La possibilité toujours ouverte que surgissent des conflits représente le prix à payer pour le pluralisme des sociétés et des peuples.

On est enfin en droit de penser qu'à l'origine de la guerre, on trouve aussi un penchant naturel pour l'affrontement, tout comme dans le désir de paix, on trouve un autre penchant naturel pour la conciliation et la relation pacifiée. C'est ce qu'affirme avec force Martin Van Creveld, pour qui la « volonté de se battre », due au goût du danger, est la « seule condition préalable importante de la guerre » — et qui n'hésite pas à écrire qu'en fin de compte, s'il y a

toujours eu des guerres, c'est qu'il y a toujours eu des hommes pour vouloir les faire. L'essence de la guerre, écrit-il, tient « dans le fait qu'elle a toujours été et demeure encore la seule activité créatrice qui, non seulement permet, mais exige l'engagement total de toutes les facultés humaines contre un adversaire aussi fort que soi-même. Ce qui explique pourquoi, tout au long de l'histoire, elle a souvent été considérée comme le test ultime de la valeur d'un individu ». Et plus loin : « Si la guerre n'avait pas été, avant toute autre chose, un moyen d'affronter le danger, de se mesurer avec lui, de le vaincre, il n'y aurait eu aucune raison de combattre et cette activité serait même devenue impossible »[45].

*

Où en sommes-nous maintenant quant à la question de la conflictualité ?

Une première constatation que l'on peut faire, c'est que les débats théoriques autour de l'armement nucléaire qui avaient fait les beaux jours de la guerre froide, sont aujourd'hui quelque peu passés de mode. Ces débats, qui avaient progressivement pris un tour quasi théologique, se sont souvent révélés stériles. L'arme atomique a ceci de particulier qu'elle est la première dont l'efficacité réside, non dans son emploi, mais dans son non-emploi, ce qui en démontre d'ailleurs le caractère éminemment politique[46]. C'est le principe de la dissuasion « du faible au fort » : la puissance d'anéantissement de la bombe atomique est telle — elle peut développer un pouvoir de destruction de plusieurs millions de fois supérieur à toute arme classique de même encombrement — qu'on ne peut en principe accepter d'en subir les effets. « Dissuader », c'est donc se doter des moyens suffisants pour infliger des dommages innaceptables à quiconque menacerait nos intérêts vitaux. L'arme nucléaire pourrait alors être considéré comme une « arme au service de la paix », puisque sa vocation n'est pas de gagner la guerre, mais de l'empêcher.

L'arme nucléaire n'a toutefois jamais empêché les conflits conventionnels ou traditionnels. Elle n'a joué aucun rôle dans les guerres qui se sont déroulés depuis 1945. Quant à la question de savoir si elle a empêché une confrontation directe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, elle est indécidable : une telle confrontation a très bien pu être évitée pour de tout autres raisons.

La faiblesse de la dissuasion tient cependant dans ce qu'elle repose sur l'alternative du tout ou rien. Le pouvoir politique doit être cru lorsqu'il affirme qu'en cas d'agression il n'hésitera pas à faire usage de l'arme atomique, sachant que cet usage entraînera des représailles qui provoqueront son propre anéantissement. Pareille affirmation est-elle crédible ? Peut-on véritablement menacer de faire ce qu'on ne peut faire qu'en se suicidant ? La dissuasion tend finalement à rabattre le discours de la guerre sur un bras de fer psychologique dont la crédibilité est l'enjeu. Mais la mise au point d'armes atomiques miniaturisées, qui a donné naissance à la doctrine dite de la « riposte flexible », entame déjà cette crédibilité : si l’arme nucléaire peut être utilisée en ne provoquant que des dégâts relativement limités, la logique du tout ou rien n'est

plus de mise.

Ce qui est revanche révélateur, c'est l'importance grandissante prise par la technique dans les conflits modernes. Cette évolution avait été prévue par Roger Caillois, qui écrivait au début des années cinquante : « Maintenant, tout ce qui est possible est inévitable. Les progrès de la science et de l'industrie vont permettre des destructions massives. On s'en acquitte sans cesse avec plus d'ampleur et de rapidité, à une plus grande distance, avec moins de risques pour les exécutants. Par conséquent, la victoire dépend d'abord de la puissance des machines et de la capacité de les produire »[47].

L'une des principales conséquences de cette intervention de la « machine » dans le conflit est le constant rétrécissement du temps qui s'écoule entre l'ordre et l'exécution. Le général Gallois a pu parler, à propos de l'arme atomique, de « mise en œuvre quasi automatique ». Le Pentagone, dès le début des années quatre-vingt, s'est déclaré en mesure d'effectuer des bombardements nucléaires instantanés. Les innovations technologiques permettent ainsi de faire toujours plus en moins de temps. De même que les transactions financières s'effectuent à l'échelle mondiale en « temps zéro », certaines opérations militaires, ainsi qu'on l'a vu pendant la guerre du Golfe, se déroulent maintenant au-delà du temps réel, c'est-à-dire au-delà du temps spécifiquement humain. Le dernier mot revenant à l'ordinateur, la géostratégie cède le pas à la logistique automatique. « Force est pour nous, écrit Paul Virilio, de constater qu'une telle option militaire conduit à éliminer, tôt ou tard, l'intervention humaine dans la boucle détection-désignation-poursuite et engagement des armes, et donc à nous abandonner à la fatalité d'une procédure cybernétique, avec les retombées que cela suppose au niveau des politiques nationale et internationale »[48].

Mais nous n'avons parlé jusqu'ici que des conflits à l'échelle des Etats. Or, le trait dominant de la situation actuelle, c'est précisément que ces conflits n'occupent plus le devant de la scène. On constate même presque partout une baisse significative des armées régulières. L'Armée rouge n'a pas survécu à l'effondrement du système soviétique, les forces américaines sont à leur plus bas niveau depuis les années cinquante, les effectifs de l'armée britannique ont été divisés par trois, et la France a récemment décidé d'abandonner la conscription. Dans le même temps, on voit au contraire se multiplier des conflits qui mettent avant tout en présence des forces non régulières : guérilleros, partisans, miliciens, terroristes, rebelles, séparatistes, etc. Qu'il s'agisse de l'ex-Yougoslavie, de l'Algérie, du Rwanda, du Liban, de l'Arménie, de la Colombie, du Pérou, de la Palestine ou de l'Afghanistan, ces forces ont ceci de caractéristique qu'elles ne représentent aucune puissance d'Etat, n'obéissent à aucun gouvernement et se distinguent difficilement des populations civiles environnantes. Face à ce nouveau type de belligérants, les armées classiques les plus puissantes sont particulièrement mal équipées, ainsi qu'on avait déjà pu le voir au Vietnam. Les Indiens se sont dotés de la bombe atomique, mais ce n'est pas elle qui leur permettra de juguler le séparatisme tamoul. Les Israéliens possèdent l’arme nucléaire, mais ce n’est pas elle qui leur pemettra de triompher de la résistance palestinienne. Les chars, les bombardiers, les

missiles, l'artillerie lourde, s’étaient déjà révélés inopérants lors de la décolonisation. La leçon qu'on peut en tirer est que les armées classiques sont largement inadaptées à la guerre moderne, comme le souligne Martin Van Creveld, qui va jusqu'à dire que « leur adaptation est inversement proportionnelle à leur modernité »[49].

Depuis 1945, quelque 175 conflits sanglants se sont déroulés sur Terre. Dans la vaste majorité des cas, il ne s'agissait pas de guerres classiques, mais de guerres civiles, ethniques ou religieuses, de guérillas, d'insurrections locales ou de conflits tribaux. Ces conflits dits « de basse intensité » ont fait plus de 30 millions de morts, essentiellement des civils.

On assiste donc à la disparition progressive de la guerre interétatique de type classique et à son remplacement par des formes de conflits engageant des opérations politico-militaires d'un type nouveau. Sur ce point, nous sortons de l'ère clausewitzienne. Pour Clausewitz, la guerre est en effet presque toujours une violence engagée par l'Etat, pour l'Etat et contre un autre Etat. Mais les Etats sont désormais de moins en moins les acteurs principaux de la vie internationale. Alors qu'ils étaient autrefois les arbitres exclusifs de la guerre et de la paix, ils perdent aujourd'hui le monopole de la violence légitime dont ils avaient joui pendant des siècles. Des organisations de toutes sortes leur dénient ce monopole, confirmant du même coup leur impuissance grandissante et leur déclin historique. Les conflits d'aujourd'hui sont de plus en plus des conflits sub-étatiques, supra-étatiques ou para-étatiques.

On parle aujourd’hui beaucoup de terrorisme. Ce terme est très ambigu. Ceux qui ont recours à la violence armée en Irlande du Nord, en Corse ou au Pays basque sont dénoncés comme des « terroristes » par les gouvernements auxquels ils s’opposent, mais se considèrent eux-mêmes comme des résistants. Il en allait de même, durant la Deuxième Guerre mondiale, des résistants au nazisme. En 1977, les Nations-Unies ont reconnu aux « combattants de la liberté » les mêmes droits qu'aux combattants en uniforme. Or, entre ces « combattants de la liberté » et ceux que leurs adversaires dénoncent régulièrement comme des « terroristes » ou des « bandits », la frontière est parfois bien mince. L'usage du mot « terrorisme » se révèle instable, et même réversible. Les mêmes Talibans qu'on qualifiait de « combattants de la liberté » (*freedom fighters*) à l'époque de l'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge sont instantanément devenus des « terroristes » quand ils ont commencé à utiliser les mêmes méthodes contre leurs anciens alliés. Les militants de l'UCK présentés comme des « résistants » lorsque les forces de l'OTAN bombardaient la Serbie sont devenus des « terroristes » quand ils s'en sont pris à la Macédoine, alliée de l'OTAN et des Etats-Unis. Et les choses se compliquent encore du fait que le terrorisme, traditionnellement présenté comme l'arme des faibles, a aussi été utilisé par les plus forts : dans un passé récent, le terrorisme étatique n'a pas été le moins meurtrier.

Pour désigner les auteurs des attentats commis le 11 septembre 2001 à New York et à Washington, on a aussi parlé de « terrorisme global » ou

d'« hyperterrorisme ». Ce terrorisme-là est en effet différent du terrorisme « classique ». Juqu’à présent, les actes de violence terroriste avaient des objectifs clairement identifiables : mettre fin à une occupation étrangère, lutter contre une dictature, imposer l'indépendance d'une colonie, soulever un peuple pour faire une révolution. Les terroristes agissaient clandestinement, mais ne dissimulaient ni leur identité politique ni leurs buts. Leurs opérations se déroulaient sur un territoire (ou par rapport à un territoire) bien circonscrit. Rien de tel avec les avions qui se sont écrasés sur le World Trade Center. L'acte n'a fait l'objet d'aucune revendication. Ceux qui l'ont commis n'ont exprimé aucune exigence particulière. Ils n'appartenaient pas à un pays clairement identifiable, et leur champ d'action s'étend a priori à tous les pays. A l'époque postmoderne, qui est celle de la fin des logiques territoriales, la figure du partisan, à laquelle Carl Schmitt attribuait encore un caractère éminemment « tellurique », se déterritorialise à son tour. Elle devient planétaire.

Mais il n'y a pas que les terroristes ou les partisans pour faire la guerre dans le monde éclaté qui a succédé au monde bipolaire effondré en 1989. Tandis que l'hémisphère sud se couvre de « zones grises » plus ou moins incontrôlables, les Etats policés doivent faire face à de nouvelles catégories d'acteurs violents : cartels criminels de Colombie ou du Mexique, maffias russes ou américaines, triades chinoises, trafiquants d'armes ou de composants nucléaires, escadrons de la mort, groupes paramilitaires, milices d'autodéfense, « blanchisseurs » d'argent sale, « cyberterroristes », etc. Là encore, contre ces nouveaux acteurs, les armements modernes se révèlent inopérants : un missile ou une bombe atomique ne servent à rien contre une armée privée, une offensive de « virus tueurs » ou un réseau international de narcotrafiquants.

Toutes les distinctions traditionnelles énumérées dans l'ancien droit des gens volent ainsi en éclats. La distinction entre civils et militaires avait déjà disparu durant la Deuxième Guerre mondiale, avec les « bombardements stratégiques » de populations civiles, destinés à saper le moral des combattants et à diminuer les capacités de production de l'adversaire, et avec l'activité des mouvements de résistance armée au sein des populations occupées. Aujourd'hui, les populations civiles sont moins que jamais touchées par accident. Fournissant les plus gros contingents de victimes, elles sont au contraire directement visées, par exemple lorsqu'elles servent de viviers à des mouvements de guérilla, sont visées par des terroristes ou sont prises en otage pour contraindre des pouvoirs publics à céder à des revendications de toutes sortes. La distinction entre le front et l'arrière disparaît du même coup. La guerre ne se déroule d'ailleurs plus sur un champ de bataille, car ce type d'espace n'existe plus, mais dans un environnement global où combattants et non-combattants deviennent indiscernables. Le champ de bataille n'est plus nulle part, c'est-à-dire qu'il est partout. Enfin, la distinction entre guerre étrangère et guerre civile s'efface elle aussi, dans la mesure où les conflits traversent les frontières et où les actions de répression se veulent internationales.

Le criminel et l'ennemi constituaient autrefois des figures complètement

différentes. Mais aujourd'hui, on l'a vu, l'ennemi est de plus en plus criminalisé. Parallèlement, la frontière entre le combattant politique et le criminel de droit commun devient chaque jour plus ténue. Des mouvements de résistance ou de libération recourent au pillage de banques ou au trafic de drogue pour financer leurs activités, tandis que des gangs ou des bandes organisées se dotent de moyens de combat excédant ceux de certains Etats. La mondialisation a par ailleurs ouvert au crime transnational des opportunités de transfert de fonds gigantesques. Selon le FMI, le montant total des bénéfices provenant d'activités illicites s'élève à 500 milliards de dollars par an, le narcotrafic représentant à lui seul l'équivalent de près de 10 % du commerce mondial. Face à cette nouvelle criminalité délocalisée, mondialisée, organisée en réseaux, les policiers doivent de plus en plus souvent recevoir un véritable entraînement militaire, au moment même où les armées se transforment en « forces de sécurité », c'est-à-dire en forces de police internationale. La distinction entre la police et l'armée s'efface donc elle aussi, puisqu'elles ont bien souvent affaire aux mêmes adversaires : depuis 1998, la lutte contre les narcotrafiquants a basculé aux Etats-Unis dans le camp de l'armée.

Comme tant d'autres choses à notre époque, les conflit de basse intensité, comme les activités des réseaux terroristes, sont de nature virale, c'est-à-dire qu'ils sont éminemment contagieux. C'est pourquoi, à la notion traditionnelle d'« ennemi », se substituent ce qu'on appelle désormais des « menaces ». Ces menaces sont de toutes sortes : terroristes, technologiques, économiques, commerciales, démographiques. Elles ne sont plus liées à un territoire précis. Elles ne répondent pas nécessairement à un objectif défini ou à un plan concerné, mais provoquent des situations de belligérance de fait. Diffuses, imprévisibles, elles sont aussi difficiles à combattre qu'à définir[50].

Dans les anciennes guerres, on cherchait l'équilibre des forces (ou de la terreur). Désormais, la notion-clé est celle d'asymétrie. Cette asymétrie — et non dissymétrie, qui marque seulement une inégalité d'ordre quantitatif entre les forces en présence — entre les structures lourdes et les logiques fluides se constate dans tous les domaines. Les attentats du 11 septembre ont à cet égard été exemplaires. Asymétrie des acteurs : d'un côté un Etat, de l'autre des groupes transnationaux. Asymétrie des objectifs : les terroristes savaient où frapper, leurs adversaires ne savaient pas où répondre. Asymétrie des moyens : en l'espace de quelques minutes, les navires de guerre, les bombes atomiques, les F-16 et les missiles de croisière sont devenus obsolètes face à quelques dizaines de fanatiques munis de couteaux ou de *cutters*. Opérés avec des moyens dérisoires, les attentats ont fait vaciller l'Amérique et causé, directement ou indirectement, des dommages évalués à plus de 60 milliards de dollars. (La même asymétrie se retrouve dans l'Intifada palestinienne : cailloux contre tanks). Mais la principale asymétrie est d'ordre psychologique : un fossé immense sépare des hommes pour qui beaucoup de choses sont pires que la mort et un monde dans lequel la vie individuelle, pur fait d'immanence, est regardée comme un bien que rien ne saurait surpasser. Quand les uns pensent à leur retraite, les autres pensent au paradis. Pour les terroristes, la mort est une récompense. Face à ce désir de mort érigé en arme absolue, l'Occident est nécessairement désarmé.

La guerre contre l'« hyperterrorisme » est au fond la première guerre postmoderne et « furtive », la première guerre de la globalisation. Elle ne connaît plus de limites, ni territoriales ni dans le choix des moyens. La mondialisation a créé, pour la première fois dans l'histoire, un monde *sans extérieur*, dans lequel il n'y a plus de « sanctuaire » ni de pays-refuge. Le monde étant devenu sans extérieur, le champ de bataille se confond avec la planète entière. Le couple classique ami-ennemi ne fonctionne plus, car on ne sait plus très bien qui est l'ami et qui est l'ennemi, qui est « dedans » et qui est « dehors ». Tel qui paraît être un « ami » peut être aussi bien son contraire. Dans un monde globalisé, à la limite, il n'y a plus de guerres étrangères, mais seulement des guerres civiles. L'ultime distinction entre la guerre et la paix disparaît alors à son tour. La « paix chaude » succède à la « guerre froide ». C'est la généralisation de l'état d'exception : l'exception devient la règle, tandis que la violence (étatique ou transnationale, institutionnelle ou sauvage) devient elle-même le *modus vivendi* d'un nombre croissant d'individus et de groupes. La guerre globale est tendanciellement interminable. Elle n'est pas déclarée, et ne s'achève jamais.

Clausewitz définissait la guerre comme « un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ». Cette définition reste valable à condition de bien comprendre qu'il y a aujourd'hui de multiples façons d'imposer sa volonté à l'adversaire, et que certaines de ces façons n'impliquent nullement de recourir aux armes. Jules Monnerot l'avait déjà remarqué : « Le processus qui est imposé à l'Occident et qui remplace depuis 1945 les guerres mondiales de la première moitié du siècle, maintient la *finalité* de la guerre, qui est d'imposer à l'ennemi sa volonté, mais considère que le *moyen* par excellence des époques antérieures, la guerre au sens qu'elle a encore chez Clausewitz, n'est plus, étant donné l'évolution des technologies et des psychologies, le moyen principal de la victoire »[51]. Les entreprises de conquête, de nos jours, ne sont plus nécessairement territoriales. Elles n'exigent plus de faire appel à des troupes d'occupation. Elles visent aussi bien les cœurs et les esprits, les loisirs et la consommation. Elles peuvent emprunter les circuits de la culture et de la communication, et conquérir des hommes qui acceptent même de payer pour être mentalement colonisés. Mais elles n'en représentent pas moins autant d'actes de guerre, qui aliènent la liberté des citoyens et aboutissent à rendre les peuples étrangers à eux-mêmes.

Tout l'effort des impérialismes modernes consiste d'ailleurs à occulter le caractère belligène de l'expansion culturelle, économique ou commerciale. L'impérialisme américain, par exemple, ne cesse de se légitimer par le fait qu'il emprunte des voies économiques, qui seraient par nature apolitiques et pacifiques. Cette façon de faire n'est qu'une façon habile de masquer la dimension politique des phénomènes d'emprise économique, en s'assurant des avantages d'une conquête sans avoir à en payer le prix politique et en restant dans le cadre d'un droit international qui interdit la conquête militaire, mais non le conditionnement culturel et l'exploitation économique.

La guerre, qui est par nature polymorphe, reste donc une activité sociale aux

formes multiples. Nous assistons en ce moment à l'extinction de certaines formes de conflits, mais cette évolution ne doit pas engendrer d'illusions. Les anciennes formes de conflit sont seulement remplacées par de nouvelles. La guerre tend même à se généraliser, précisément parce qu'elle se livre désormais par les moyens et sur les terrains les plus différents. Cette généralisation du conflit entraîne la disparition de fait de la neutralité. Elle marque aussi l'avènement d'une époque nouvelle : celle de la guerre sans guerre et de la paix sans paix.

*

A une époque où la guerre a depuis longtemps perdu toute vertu sélective, à supposer d'ailleurs qu'elle en ait jamais eue, à une époque où la guerre est partout, soit qu'elle tue des populations entières de manière indistincte, soit qu'elle emprunte aux techniques plus subtiles de la persuasion clandestine et du conditionnement, à une époque où l'idéologie dominante fait de la vie sociale le lieu d'une guerre de tous contre tous, disons le avec force : nous sommes des partisans de la paix.

Il y a chez l'homme une aspiration à la paix, qui se fonde sur la volonté première de conservation de soi, comme il y a une tendance à la guerre, liée au désir de conquête et au goût du danger. La paix n'est en ce sens pas moins « naturelle » que la guerre. La vie est certes un combat, mais elle n'est pas que cela. Si elle n'était que cela, elle ne serait tout simplement pas vivable. La vie est faite tout autant de concours que de conflits, de coopérations que d'affrontements. Dans son meilleur sens, la paix n'est pas l'absence ou la disparition des tensions, mais l'harmonie des êtres et des choses. Au sens politique, la paix n'est rien d'autre que l'agencement pacifié, plus ou moins harmonieux, des différentes parties du corps social. Le politique peut être amené à faire la guerre, mais sa mission première n'est ni de faire la guerre ni de généraliser l'exclusion, mais de créer les conditions de la paix civile, c'est-à-dire de la concorde entre les citoyens. Son rôle n'est pas non plus de vouloir faire régner la paix partout, mais de prendre acte de la diversité des aspirations humaines pour s'employer à créer, ici et maintenant, un *modus vivendi* permettant la coexistence des individus et des groupes.

Hobbes disait que la paix n'est que l'absence de guerre. Cette proposition pourrait évidemment se renverser : la guerre ne serait que l'absence de paix. Mais en fait, la guerre et la paix ne sont ni des normes ou des valeurs en soi, ni des finalités intangibles, comme le croient les bellicistes et les pacifistes. Elles constituent seulement deux polarités d'une activité spécifiquement humaine. Ce sont deux modes politiques de rapport à l'autre qui, comme telles, doivent faire l'objet d'une étude phénoménologique, et non d'une interprétation morale ou d'un jugement idéologique[52].

Ce serait par ailleurs une grande erreur de croire que la paix est étrangère à la force. On dit couramment qu'il faut « lutter pour la paix », ce qui implique déjà d'en avoir les moyens. La paix n'est pas un bien que nous posséderions déjà,

et qu'il nous suffirait de défendre, mais un bien qu'il faut conquérir et garantir. Dans l'histoire, la paix a rarement été spontanée. Elle a le plus souvent été imposée par une puissance ou une coalition de puissances — l'exemple le plus célèbre étant celui de la Pax romana. La paix recèle en effet une lutte sous-jacente, car l'ordre qu'elle reflète est toujours consenti par les uns, mais contesté par les autres. La paix, tout comme la guerre, a donc pour fondement un rapport de forces : elle ne peut se maintenir que si les parties en présence sont décidées à respecter ce rapport de forces. Elle dépend de la force nécessaire pour la garantir. Ce qui revient à dire qu'elle ne dépend pas de la bonne volonté ou de la générosité des parties en présence, mais de la qualité des moyens dont ces parties disposent pour empêcher la guerre.

La paix, d'autre part, ne se décrète pas de façon unilatérale. Tout comme pour faire la guerre, il faut être au moins deux pour la faire, ce qui signifie qu'il ne suffit pas de ne pas vouloir avoir d'ennemis pour ne pas en avoir. Celui qui se déclare mon ennemi fait de moi son ennemi, quelles que soient les bonnes intentions que je puisse avoir à son égard — et vice-versa bien entendu. Pour prendre un exemple simple, il est fort probable que les compagnies américaines qui déversent leurs produits pseudo-culturels en Europe n'ont pas nécessairement le sentiment de faire montre par là d'hostilité envers les Européens. Elles pensent sans doute sincèrement qu'il est normal pour elles d'étendre leur marché et de chercher à augmenter leurs profits. Mais si d'aventure les Européens considéraient cette invasion de produits américains comme un acte hostile, alors un état de belligérance serait bel et bien créé. Ne pas désigner d'ennemi n'épargne donc pas le risque d'être soi-même désigné comme tel.

La paix ne saurait, enfin, être regardée comme une façon d'échapper à une mort prématurée. Elle peut au contraire entraîner la possibilité de mourir, car l'on est parfois amené à donner sa vie pour la défendre ou pour la conquérir. La capacité de lutte, qui est de toute évidence à l'œuvre dans la guerre, est donc moins étrangère qu'on ne le croit à la paix. Elle est aussi impliquée dans la survie des individus et la conservation des groupes, car si ce n'était pas le cas, il y a longtemps qu'elle aurait disparu [53]. C'est pourquoi l'on peut dire, avec Jean-Luc Marion, que « sans lutte, il n'y aurait pas de paix du tout, mais la pure entropie de la mort — car la vie biologique, déjà, résulte d'une lutte »[54].

« Pour mériter la paix, disait Ernst Jünger, il ne suffit pas de ne pas désirer la guerre. La véritable paix suppose un courage qui dépasse celui de la guerre : elle est activité créatrice, énergie spirituelle »[55]. La paix à tout prix n'a pas de sens, en effet, ne serait-ce que parce que toutes les paix n'ont pas le même prix. La paix n'est pas le but de la vie, mais une condition de la vie. Vouloir la paix implique donc d'en définir le sens et de savoir en apprécier le prix.

A. B.

1. C'est aujourd'hui l'estimation qui prévaut. Dans l'*Histoire de la France contemporaine* dirigée par Ernest Lavisse (Hachette, 1922), Henry Bidou avançait le chiffre de 1,38 million de morts. Plus récemment, Antoine Prost a parlé de 1,32 million de tués (*Les anciens combattants et la société française, 1914-1939*, vol. 2 : *Sociologie*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, p. 3).

2. Marcelle Capy, in *La Vague pacifiste, socialiste, féministe*, 3 juillet 1919.

3. Les autres exceptions correspondent à ce qu'on appelait alors les « chevauchées » ou « guerres guerroyantes », et surtout, de façon significative, aux guerres de religion.

4. René Duguay-Trouin, *Mémoires*, France-Empire, 1991.

5. « Tout se passe, écrit Roger Caillois, comme si, dans sa répugnance pour l'arme à feu et le combattant à pied, la noblesse avait senti que le sérieux de la guerre appartenait à la démocratie. Etrange situation que la sienne. Classe guerrière par excellence, elle justifie sa morgue et ses privilèges par sa vocation militaire. Mais parce que les engins de mort efficaces ne répondent pas à sa table des valeurs, elle les abandonne au vulgaire. Comme elle se tient pour une élite naturelle, elle s'interdit de recourir au nombre, à la masse, dans les conflits armés » (« Guerre et démocratie », in *La Nouvelle Revue française*, 1er février 1953, p. 238). Cf. aussi Maurice Vaïsse (éd.), *Aux armes citoyens. Circonscription et armée de métier, des Grecs à nos jours*, Armand Colin, 1998.

6. « Vue d'ensemble sur l'œuvre de Carl Schmitt », in *Revue européenne des sciences sociales*, 44, 1978, p. 18. « La convention de guerre, écrit de son côté Martin Van Creveld, a pour fonction de contribuer à metre un terme aux conflits en suggérant au vaincu le moment le plus favorable pour capituler. C'est également parce que les règles définissent en quoi consiste et ne consiste pas la victoire que la grande majorité des conflits ne sont pas menés à leurs extrêmes limites » (*La transformation de la guerre*, Rocher, 1998, p. 124).

7. *Philosophie du droit*, § 338.

8. *De la démocratie en Amérique*, Calmann-Lévy, 1888, p. 475.

9. Art. cit., pp. 239 et 243. « Nulle sorte de lutte n'est, au total, plus sanglante que celle des nations armées », observait de son côté le général de Gaulle (*Vers l'armée de métier*, Plon, 1971, p. 76).

10. Ibid., p. 248.

11. « Le bombardement de Dresde comme rapport social. Les restructurations et la guerre », in *La Banquise*, été 1984, p. 63.

12. « Napoléon a tué la guerre en l'exagérant », estimait Châteaubriand (*Mémoires d'outre-tombe*, livre XX, chap. 10, Gallimard-Pléiade, 1989, vol. 1, p. 773).

13. La même idée est aussi avancée en Allemagne. L'empereur Guillaume II dira, quelques mois avant la défaite de son pays : « Il s'agissait, non d'une campagne stratégique, mais d'une lutte entre deux conceptions du monde : ou bien la conception prussienne, allemande, germanique, du droit, de la liberté, de l'honneur, de la morale doit continuer à être respectée, ou bien la conception anglaise doit triompher, c'est-à-dire que tout doit se ramener à l'adoration de l'argent ». De fait, la victoire alliée consacrera la puissance financière de la City. C'est ce qu'avait prévu Arthur Bernstein qui, dès le 30 juillet 1914, écrivait dans le *Berliner Morgenpost* : « Le seul vainqueur du conflit, ce sera l'Angleterre. L'Allemagne aura combattu pour rien, de même que c'est pour rien qu'elle sera entrée dans la guerre ». Cf. aussi Werner Sombart, *Händler und Helden. Patriotische Besinnungen*, Duncker u. Humblot, München 1915.

14. *La notion de politique*, Calmann-Lévy, 1972, pp. 98-99.

15. A propos des bombardements américains sur Hiroshima et Nagasaki, Martin Van Creveld écrit : « Officiellement, l'écrasement des populations civiles ennemies était justifié par leur perversité. En réalité, ces populations devaient être déclarées perverses afin de justifier leur écrasement au moyen d'engins à effet de masse » (op. cit., pp. 73-74).

16. Le démantèlement de l'empire austro-hongrois aboutira notamment à la formation de deux Etats parfaitement artificiels, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Au Proche-Orient, après la signature du traité de Sèvres (11 août 1920), la Turquie se réduira au plateau anatolien, tandis que le projet sioniste, dont l'Angleterre a reconnu la légitimité en 1917, commencera à prendre corps en Palestine. Ces bouleversements géopolitiques majeurs contenaient en germe toute une série de conflits que l'on verra exploser au XXe siècle, ainsi qu'Ernest Renan l'avait prévu dans un article prophétique paru le 15 septembre 1870 dans la *Revue des deux mondes*. « Le principe des nationalités indépendantes, y écrivait-il, n'est pas de nature, comme plusieurs le pensent, à délivrer l'espèce humaine de la guerre : au contraire, j'ai toujours craint que le principe des nationalités, substitué au doux et paternel symbole de légitimité, ne fît dégénérer la lutte des peuples en extermination des races, et ne chassât du code du droit des gens ces civilités, ces tempérament qu'admettaient les petites guerres politiques et dynastiques d'autrefois ».

17. « Impérialisme et droit international. Le point de vue de Carl Schmitt », in *Stratégique*, 1997, 4, pp. 182-183.

18. David Cumin, art. cit., pp. 169-170.

19. Ibid., p. 180.

20. Ibid., pp. 180-181.

21. Dès 1908, Emile Faguet, dans son livre sur *Le pacifisme*, condamnait le pacifisme en tant qu'« idéologie du statu quo », c'est-à-dire en tant qu'idéologie pérennisant l'avantage du moment, au détriment du plus faible et au profit du plus fort.

22. La notion de « guerre juste », qui remonte à l'époque romaine, a été amplement théorisée par la patristique, avant d'être systématisée par la Scolastique, puis par les juristes et théologiens espagnols des XVe et XVIe siècles, comme Vitoria et Suarez. Elle a reçu ses premières formulations modernes chez des théoriciens du droit international comme Grotius. Pour Thomas d'Aquin, une guerre offensive peut être déclarée « juste » quand elle est menée par une autorité publique légitime, qu'elle répond à une « intention droite » (c'est-à-dire qu'elle a pour but de laver un affront, d'infliger un châtiment ou d'obtenir réparation) et qu'elle n'est susceptible de causer à l'adversaire que des dégâts proportionnés à ceux qui ont provoqué le conflit. Les théologiens espagnols y ajouteront une condition supplémentaire : que la guerre soit le seul moyen d'obtenir satisfaction ou réparation. Cf. R. Regout, *La doctrine de la guerre juste, de saint Augustin à nos jours*, A. Pedone, 1934. On observera que les « justes guerres » modernes ont rarement respecté le principe de proportionnalité. Elles se rattachent par là aux anciennes « guerres saintes » qui, ainsi qu'on le voit dans la Bible, apportent l'onction divine à l'extermination de l'ennemi (hébreu *milchemet mitzvah*). Ceux qui mènent de telles guerres ont obligation de n'épargner rien ni personne. La victoire étant censée confirmer la supériorité de la croyance ou de la religion du vainqueur, l'ennemi est tout naturellement assimilé au Mal, c'est-à-dire à un ennemi personnel de Dieu. Toute réconciliation avec lui devient impensable, mais également toute paix, aussi longtemps du moins qu'il ne s'est pas converti, puisque cela reviendrait à accepter un compromis avec le Mal. A l'époque classique, catholiques et protestants rivalisèrent d'appels à la guerre sainte et s'infligèrent mutuellement les plus cruels massacres.

23. « Quoi qu'on pense de la tentative américaine de “sauver la démocratie” au Vietnam, remarque à ce propos Martin Van Creveld, elle ne différait guère de celle tentée par Philippe II

d'Espagne pour sauver l'âme de ses sujets flamands de l'hérésie protestante qui les infectait » (op. cit., p. 182).

24. « Il n'y a pas de guerre juste, ni de guerre des justes », in *Libération*, 28-29 janvier 1995. En janvier 1991, l'essayiste libéral de gauche italien Norberto Bobbio proclamait ainsi que la guerre contre l'Irak était une « guerre juste ». Cf. la réponse du philosophe Gianni Vattimo, in *La Stampa*, 24 janvier 1991.

25. *La paix*, Table ronde, 1971, p. 73.

26. Alexis de Tocqueville croyait que les guerres deviennent plus rares lorsque le principe de l'égalité se développe au sein des nations, parce qu'alors les intérêts de tous « se mêlent et s'enchevêtrent, de telle sorte qu'aucune nation ne peut infliger aux autres des maux qui ne retombent pas sur elle-même ». Il en concluait que, « dans les siècles d'égalité, les guerres civiles deviendront beaucoup plus rares et plus courtes » (cf. op. cit., chap. 16 : « Quelques considérations sur la guerre dans les sociétés démocratiques », pp. 473-482). C'est l'un des rares points où Tocqueville s'est trompé. Il n'a pas vu que l'égalitarisme est profondément belligène, car en régime égalitaire les hommes souffrent à la fois de se ressembler de plus en plus, ce qui contredit leur souci de singularité, et de ne pas se ressembler encore assez, ce qui contredit leur passion de l'égalité. René Girard a bien montré que la rivalité mimétique est cause de conflits sans fin.

27. Cf. B. Russett, *Grasping the Democratic Peace. Principles for a Post-Cold War*, Princeton University Press, Princeton 1993.

28. Cf. M. Small et J.D. Singer, « The War-Proneness of Democratic Regimes, 1816-1965 », in *Journal of International Relations*, été 1976 ; David L. Rousseau et al., « Assessing the Dyadic Nature of Democratic Peace, 1918-1988 », in *American Political Science Review*, septembre 1996.

29. Cette idée se retrouve, dans une autre perspective, chez certains sociobiologistes, qui estiment que la guerre disparaîtra lorsqu'elle ne présentera plus qu'une valeur adaptative neutre, c'est-à-dire lorsque son coût sera devenu supérieur au bénéfice que l'espèce peut en tirer (cf. Edward O. Wilson, *Sociobiology*, éd. abrégée, Belknap Press, Cambridge 1980, p. 300).

30. *Deuxième traité de gouvernement civil*, chap. XVI, § 181.

31. *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*.

32. Cf. Panajotis Kondylis, « Die falsche Rechnung. Wachwechsel von Mars zu Hermes: Kann der Handel den Krieg überflußig machen? », in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 5 novembre 1997.

33. La guerre est si peu comparable à l'échange commercial que, par définition, c'est seulement pour y mettre fin que l'on entreprend de négocier (un traité de paix, par exemple).

34. Op. cit., p. 206.

35. C'est « l'*absence* même d'intérêt de ceux qui affrontent la mort ou meurent bravement [qui] explique pourquoi la société leur accorde souvent les plus hautes récompenses », écrit encore Van Creveld (ibid., p. 206).

36. Max Scheler distinguait huit catégories différentes de pacifismes. Raymond Aron en reconnaît deux : l'une qui se dresse contre la guerre sans « théorie des causes de guerre ni doctrine des moyens de paix », l'autre qui prétend connaître les causes de guerre et propose éventuellement des moyens de paix (cf. *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, 1962, pp. 692-695).

37. *Politique et impolitique*, Sirey, 1987, p. 146.

38. La doctrine de Marx est d'autant plus belligène qu'elle possède un caractère dualiste affirmé : l'absence de tiers fait qu'il n'y a pas de conciliation possible entre la bourgeoisie et le prolétariat. La théorie marxiste s'oppose par là, fondamentalement, aux systèmes de Hegel ou d'Aguste Comte qui, reposant sur une structure ternaire, sont beaucoup plus mal placées pour s'instituer en théories du conflit. Cf. Julien Freund, « Le rôle du tiers dans les conflits », in *Etudes polémologiques*, 17, 1975.

39. Beaucoup de traductions omettent le mot « simple » (*bloss*), qui apporte pourtant une nuance restrictive importante. En prenant cette nuance en compte, on pourrait aussi traduire par : « La guerre n'est rien d'autre que la continuation de la politique par d'autres moyens ». Cf. à ce sujet Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, 1976, vol. 1, p. 170. C'est chez Ludendorff (*La guerre totale*), non chez Clausewitz, que l'on trouve l'idée que la politique doit impérativement constituer le prolongement de la guerre.

40. *De la guerre*, Minuit, 1995, p. 67.

41. Julien Freund, *Politique et impolitique*, op. cit., p. 147.

42. *La notion de politique*, op. cit., pp. 77-78. Précisons néanmoins que nous ne souscrivons pas à la thèse de Carl Schmitt selon laquelle l'essence du politique résiderait tout entière dans la possibilité d'une distinction entre l'ami et l'ennemi.

43. *Politique et impolitique*, op. cit., p. 144.

44. « Observations sur deux catégories de la dynamique polémogène. De la crise au conflit », in Jason Hadjidinas (éd.), *Le conflit. 2e Colloque d'Athènes, 1981*, Athènes, 1983, p. 210. Freund remarque par ailleurs qu'il n'y a pas de rapport direct entre la fréquence des crises et celle des conflits. Au contraire, « ce sont les sociétés en crise permanente qui possèdent aussi les mécanismes nécessaires pour bloquer les velléités belliqueuses, tandis que là où les crises sont rares, chacune devient presque immédiatement source d'un conflit possible » (ibid., p. 201). Cf. aussi Julien Freund, « Eléments pour une théorie du conflit », in *L'Europe en formation*, 154, 1973.

45. Op. cit., p. 213. C'est principalement à partir de la critique de la notion d'intérêt que Van Creveld affirme que la guerre s'explique avant tout par une pulsion intérieure. La guerre, selon lui, ne se comprend qu'à la condition d'admettre que l'homme, en certaines circonstances, est non seulement prêt ou désireux de tuer, mais aussi (et surtout) prêt ou désireux de faire le sacrifice de sa vie. « Il n'est tout simplement pas vrai, écrit-il, que la guerre n'est qu'un moyen pour atteindre une fin ; ni que les peuples se battent nécessairement pour atteindre tel ou tel objectif. C'est plutôt le contraire qui est vrai : les peuples choisissent souvent tel ou tel objectif comme prétexte pour se battre. S'il est permis de douter de l'utilité de la guerre pour parvenir à tel ou tel objectif pratique, on ne peut douter, en revanche, de son pouvoir de distraction, d'inspiration ou de fascination. La guerre est la vie écrite en majuscules » (ibid., p. 286).

46. Jean Guitton avait résumé cette constatation en disant que « le paradoxe de la guerre atomique, c'est qu'on ne peut la détruire qu'à la condition de la préparer, et qu'on ne peut la préparer qu'à la condition de la vouloir ».

47. Art. cit., p. 252.

48. « L'imminence probable », in *Scarabée international*, automne-hiver 1982, p. 84.

49. Op. cit., p. 53.

50. Sur toutes ces questions, cf. notamment Xavier Raufer (éd.), *Dictionnaire technique et critique des nouvelles menaces*, PUF, 1998, qui n'hésite pas à évoquer l'avènement d'un « nouveau Nomos de la Terre » (pp. 185-188). Cf. aussi Philippe Delmas, *Le bel avenir de la*

guerre, Gallimard, 1995 ; François Géré, *Demain, la guerre. Une visite guidée*, Calmann-Lévy, 1997 ; Jean-Louis Dufour, « La guerre survivra-t-elle au XXIe siècle ? », in *Politique étrangère*, été 1997.

51. « La guerre en question, suite », in *« Désintox »*, Albatros, 1987, p. 119.

52. Cf. Philippe Forget, « Pacifisme et idéologies », in *Défense nationale*, juillet 1983, pp. 21-42.

53. Cf. R. Johnson, *Aggression in Man and Animals*, W.B. Saunder, Philadelphia 1972, p. 16.

54. « L'âme de la paix. A propos du pacifisme », in *Commentaire*, été 1984, p. 239.

55. Op. cit., p. 151.